

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

2018-09-205 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Jérôme COSNARD, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Jean Claude ABANADES, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sylvie BOISSEL pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Annie POUZARGUE pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE

VILLE"

Envoyé en préfecture le 05/10/2018
Reçu en préfecture le 05/10/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180925-2018_09_205-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement,

Considérant les projets communautaires ou municipaux menés en partenariat et en complémentarité entre la commune de Libourne et l'agglomération dans le cadre d'une approche cohérente de leurs compétences respectives, en particulier en matière d'habitat et d'aménagement, de développement économique et territorial, de mobilité, mais aussi d'équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Considérant que le plan national « Action Cœur de ville » a pour objectif de permettre aux villes-centre retenues de retrouver une meilleure attractivité et un meilleur dynamisme en y intégrant leur intercommunalité, et en agissant sur tous les domaines (habitat, commerce, transport et mobilité, offre éducative, culturelle et sportive, espaces publics, usage des outils numériques...),

La Communauté d'agglomération du Libournais a apporté son soutien à la candidature de la commune de Libourne, ville centre du territoire, au plan national « Action cœur de ville » par délibération du 30 janvier 2018.

La commune de Libourne fait partie des 222 villes de France ayant été retenues le 27 mars 2018 par le Ministère de la cohésion des territoires pour intégrer ce plan national, et il convient de formaliser ce partenariat dans une convention cadre pluriannuelle.

La convention-cadre comporte un préambule qui resitue la démarche de l'État, précise les enjeux repérés sur la Ville de Libourne, bénéficiaire du programme, liste les actions déjà engagées par la commune et son agglomération pour répondre à ses enjeux. Elle précise les engagements des parties et la manière dont la gouvernance est mise en place. Elle situe le rôle du directeur de projet nommé. La convention cadre sera signée pour un peu plus de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

La Ville de Libourne et la Communauté d'agglomération du Libournais ont souhaité présenter au plus tôt le bon état d'avancement de la démarche en ciblant les actions prévues en 2018 pouvant faire l'objet d'un soutien des partenaires.

A ce titre, des comités de projets locaux se sont déroulés sous l'égide de Monsieur le Sous Préfet en mai, juin et juillet 2018, et un comité régional de programmation s'est tenue le 15 juin 2018, permettant de valider le contenu prévisionnel de cette convention cadre.

A terme et par avenants l'ensemble des partenaires institutionnels devraient pouvoir se retrouver dans cette action commune : État, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Action Logement, Conseil régional (CR), Conseil départemental (CD), l'Établissement Public Foncier de la Nouvelle Aquitaine, Centre Communal d'Action Sociale, bailleurs sociaux....

Ce dispositif est intégrateur, il rassemble les initiatives précédemment développées et les complète par de nouveaux financements, par exemple : Contrat de ruralité et Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'État, Convention "centre-ville de demain" avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le Fonds d'Intervention et de Soutien à l'Action Commerciale (FISAC), le Pacte territorial et le Contrat d'équilibre du Conseil Départemental de la Gironde,...

Les opérations sont répertoriées en 5 axes :

- Axe 1 – de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser le développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et aux services publics.

Le dispositif intègre également les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Le contrat précise donc quelles sont les "actions matures" mises en œuvre et soutenues pour 2018 selon cette classification. Une vingtaine d'actions correspondant à une quarantaine d'opérations spécifiques ont déjà été répertoriées et ont été soumises au comité régional.

Par la suite, la "phase d'initialisation" (l'État laisse jusqu'à 18 mois pour la définir) s'engagera : définition de l'ensemble actualisé des actions et précision du soutien financier des partenaires, diagnostics complémentaires, précision des périmètres créateurs de droits.

A ce stade, le "périmètre d'études", de réflexion, qui a conduit aux propositions est celui du bassin de vie autour de Libourne identifié par le Schéma de Cohérence Territoriale, élargissant la Communauté d'Agglomération du Libournais (à l'échelle duquel s'établit notamment le Programme Local de l'Habitat).

Les actions matures retenues en 2018 sont situées dans la partie urbanisée de la commune de Libourne car l'objectif du contrat est bien de renforcer la fonction de centralité de la Ville de Libourne dont les bénéfices se distribuent à l'échelle de l'ensemble des habitants du Libournais. A cet égard, la construction du centre aquatique est repérée, de la même manière que l'ensemble du projet "Cœur de bastide" et de l'opération d'aménagement délibérée le 8 février 2018 et faisant l'objet d'une concertation actuellement. De même, les opérations de réhabilitation de l'habitat et de renouvellement urbain et la lutte contre l'habitat indigne portée par l'agglomération et la ville sont inscrites au titre de l'axe 1.

La "phase d'initialisation" sera suivie d'une "phase de déploiement" qui constituera la phase de réalisation du contrat et l'établissement d'évaluations intermédiaires.

Vu la circulaire TERR18000859C du 10 janvier 2018,
Vu la délibération du conseil communautaire « soutien de la candidature de la ville de Libourne au plan d'action national action cœur de ville » 2018.01.015 du 30 janvier 2018,
Vu la délibération du conseil municipal « candidature de la ville de Libourne au plan national « Action cœur de ville » 18.05.005 du 2 février 2018,
Vu la délibération du conseil municipal « lancement d'une opération d'aménagement cœur de bastide et des modalités de concertation » 18.02.004 du 8 février 2018,

Considérant le projet urbain de la Ville de Libourne "Libourne2025-La Confluente" (2015),

Considérant la convention cadre « centre ville de demain » signée le 8 juin 2006 avec la caisse des dépôts et consignation,

Considérant l'étude globale de revitalisation du cœur de bastide lancée en janvier 2017 par la Ville de Libourne et la Communauté d'agglomération du Libournais, et soutenu par le Département, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et la Caisse des Dépôts et consignation,

Considérant les livrets issus de cette étude sur : « commerces et services », « mobilité et déplacements », « stratégique », « habitat et vie urbaine », en juillet et septembre 2017,

Considérant le plan guide et la programme d'action pluriannuel élaboré dans la cadre de l'étude de revitalisation du cœur de Bastide,

Considérant le courrier du Maire de Libourne/Président de la Cali en date du 2 mai 2018, confirmant l'intention de s'engager dans le programme « Action cœur de ville »,

Considérant les conclusions des comités de projet locaux et du comité régional du 15 juin 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention pour soutenir le projet afin de bénéficier dès 2018 de l'appui en ingénierie, en financement et en prêt éventuel des partenaires engagés.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 05 octobre 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 05/10/2018

Reçu en préfecture le 05/10/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-200070092-20180925-2018_09_205-DE

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

2018-09-206 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Jérôme COSNARD, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Jean Claude ABANADES, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sylvie BOISSEL pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUEAU, Annie POUZARGUE pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE D'ÉQUILIBRE AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ET LA VILLE DE LIBOURNE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement,

Le contrat de Ville d'Équilibre est proposé par le Département de la Gironde, afin de favoriser un développement équilibré du territoire girondin par le développement des pôles structurants, irriguant au-delà du seul territoire communal sur l'ensemble d'un bassin de vie.

Il est complémentaire au contrat « Action Cœur de Ville » prochainement signé avec l'État.

Les objectifs ainsi poursuivis par le Département sont multiples :

- Faire des villes moyennes signataires du contrat des pôles d'attractivité et de ressource sur l'ensemble de leur bassin de vie, en rapprochant emplois, services publics et privés, habitat adapté, etc. ;
- Favoriser la complémentarité entre les dynamiques métropolitaines et les dynamiques des pôles structurants ;
- Proposer aux villes moyennes un appui sur mesure avec un dispositif d'accompagnement individualisé et renforcé autour d'une vision partagée du territoire concerné ;

Ce contrat s'articule autour des priorités suivantes :

- Renforcer les fonctions stratégiques d'accueil et de services à la population assurées par le centre-ville,
- Aménager des espaces publics au profit des déplacements doux, de l'accès aux commerces et aux services, de la réaffirmation de la façade fluviale,
- Requalifier l'habitat sur la base d'une action foncière volontaire.

Cette démarche s'inscrit dans le projet partagé en faveur des solidarités humaines et territoriales pour le Libournais, co-construit avec les acteurs du territoire dans le cadre du pacte territorial, et dont les enjeux stratégiques sont :

- Enjeu 1 - Faire de l'accessibilité aux services et de la mobilité des vecteurs de cohésion sociale et de lutte contre la précarité. Et miser sur la jeunesse ;
- Enjeu 2 - Le Libournais, un territoire d'atouts et de ressources à vivre ;
- Enjeu 3 - La capacité des acteurs à co-construire un développement soutenable à l'échelle du Libournais.

Ce contrat présente, sur le périmètre de la ville de Libourne :

- Les opérations mises en œuvre par la commune de Libourne et par la communauté d'agglomération de Libourne pour la période 2018-2020 qui s'inscrivent dans les priorités départementales car intervenant dans les domaines suivants :

- a/ accessibilité / accompagnement et développement social / équipements et services à la population,
- b/ attractivité territoriale / développement économique / commerces,
- c/ aménagement de l'espace / mobilité / numérique.

- Les engagements du Département concernant les projets en cours et à venir qui concourent au projet de développement de la commune, qu'il s'agisse de projets portés en maîtrise d'ouvrage, de soutien financier ou d'appui en ingénierie.

Les thématiques retenues dans ce contrat sont les suivantes :

I- ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL, L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES ET DES ÉQUIPEMENTS À LA POPULATION

1 - Inscrire l'utilisateur dans un parcours d'accès au droit :

- a/ Renforcer les partenariats entre les services du Département, les opérateurs locaux, les CCAS de Libourne et CIAS du Libournais en termes d'accueil, d'information et d'orientation de l'utilisateur ;
- b/ Participer à la création d'une maison des services aux publics incluant une réflexion autour d'un projet de santé.

2 - Conforter les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse :
 a/ Restructuration des écoles du centre ;
 b/ Développement d'un projet autour de la petite enfance et de l'innovation
 les anciens locaux de l'école Marie-Immaculée.

3 - Faire de la vie culturelle et sportive une dimension constitutive de la vie locale et citoyenne :
 a/ Création d'un centre aquatique par La Cali ;
 b/ Création d'un skate-park et d'un terrain de padel ;
 c/ Construction d'un espace culturel renforcé au couvent des Récollets
 d/ Soutien à Fest'arts et mise en place de résidences artistiques à l'échelle du Libournais ;
 e/ Restructuration des archives.

II- CRÉATION DE NOUVELLES DYNAMIQUES POUR AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

1 - Mettre en valeur le cœur de bastide et la façade fluviale des Quais de la Confluence:
 a/ Soutien à l'aménagement des quais ;
 b/ Aménagement portuaires ;
 c/ Promenade pour la circulation mixte cyclable, du nord au sud de Libourne.

2 - Conforter le développement touristique : mise en œuvre d'une Convention d'Actions Touristiques avec le concours de l'Office de Tourisme Intercommunal chargé de construire les produits touristiques verts et fluviaux

3 - Développer une agriculture de proximité et de qualité :
 a/ Soutien à l'approvisionnement local et bio des producteurs locaux notamment sur les marchés de plein air de la Ville ;
 b/ Restauration collective (approvisionnement bio et local)

III- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL QUI CONFORTE LE CŒUR DE VILLE DE LIBOURNE ET AMÉLIORE LE CADRE DE VIE DES LIBOURNAIS

1 - Mettre en œuvre des actions d'amélioration de l'habitat :
 a/ Soutien à l'étude globale de revitalisation de centre-ville (2016) ;
 b/ Participation au coût de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), relative à la définition du contrat de concession pour la mise en œuvre de la rénovation de l'habitat (La Cali) ;
 c/ Soutien financier à la résidence hôtelière du Prado ;
 d/ Subventions aux propriétaires dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de renouvellement urbain (RU), d'opérations de restauration immobilière (ORI) ;
 e/ Soutien au recyclage foncier ;
 f/ Participation aux instances opérationnelles du pôle local de lutte contre l'habitat indigne.

2 - Conforter le rôle majeur de la ville comme pôle d'échanges générateurs de déplacements doux :
 a/ Participation au financement des travaux de rénovation et d'amélioration de la ligne ferroviaire Libourne-Bergerac ;
 b/ Pôle d'échange multimodal à la Gare Epinette ;
 c/ Renforcement et sécurisation des déplacements doux, favorisant la création de pistes cyclables (intégrées dans un plan global de déplacements ;
 d/ Aires de covoiturage ;
 e/ Mise en place d'itinéraires de randonnée cyclable et réalisation de l'aménagement de la vélo-route Guîtres / Libourne / Lapébie (La Cali) ;
 f/ Schéma communautaire d'itinérance : itinérances douces adaptées aux usages pedestres, équestres et cyclables ;
 g/ Restructuration des espaces publics.

Certains projets ont déjà été subventionnés par le Département depuis la signature du Pacte Territorial en 2017. Les actions, entamées en 2018 et prévues au contrat Ville d'Équilibre, peuvent d'ores et déjà solliciter le soutien du Département.

Ce contrat, signé pour 3 ans et évolutif par voie d'avenant, a fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil départemental en séance plénière, le 28 juin 2018.

La convention proposée à la signature de la Ville de Libourne et de la Communauté d'Agglomération du Libournais est annexée à la présente.

Considérant la signature du Pacte territorial, le 4 avril 2017,

Considérant la complémentarité de ce contrat avec le contrat « Action Cœur de Ville » en cours de signature avec l'État,

Considérant les projets d'aménagement et de revitalisation du centre-ville de Libourne portés par la ville, l'agglomération et leurs partenaires dans le cadre du projet urbain « Libourne 2025 »,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise le Président ou son représentant à signer le contrat « Ville d'Équilibre » avec le Département de la Gironde et la ville de Libourne pour la période 2018 – 2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

05 octobre 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Signature of the President, Philippe BUISSON.